

Comment faut-il écrire le chiffre 1 000 en toutes lettres dans les actes d'état civil : « mil » ou « mille » ?

Historiquement, *mille* est le pluriel de *mil*. Le terme *mil* était utilisé dans les dates comprises entre 1001 et 1999 : mil neuf cent vingt et un. Depuis l'an 2000, les dates sont écrites avec le terme *mille* : deux mille quatorze. À noter que le terme *mille* reste invariable.

En 1990, l'académie française a recommandé d'écrire les adjectifs numériques cardinaux avec des traits d'union : deux-mille-dix-sept. Mais ne s'agissant que d'une recommandation, il n'y a aucune obligation à la mettre en application.